

grie¹ — son gouvernement, sa représentation nationale, sa Diète, un ensemble de droits, dits *droits historiques*, abolis ou mutilés au cours des temps et que chacun veut aujourd'hui voir remettre en vigueur.



LES NATIONALITÉS DE L'AUTRICHE-HONGRIE.

Ces droits historiques, les peuples, à mesure qu'ils passèrent sous l'autorité des Habsbourg, avaient eu le souci de les sauvegarder par des traités, afin de sauvegarder en même temps leur personnalité et de ne pas se laisser absorber et confondre en un peuple unique. Les Habsbourg, archiducs à Vienne, comtes à Trente, etc. devaient en vertu des traités se faire couronner rois de Bohême à Prague, rois de Hongrie à Budapest. Mais malgré les engagements contractés par eux, toute leur politique, dès le dix-septième siècle, tendit à fondre en une nation toutes ces nations, à tirer de tous ces États un État centralisé à la française. On a vu² quels furent, dans ce dessein, au dix-huitième siècle, les efforts de Marie-Thérèse et de Joseph II. Sauf en Hongrie où la Diète

1. Voir les *Temps modernes*, page 408.

2. Voir les *Temps modernes*, pages 412 et 414.